



Charte des Fraternités



Les fraternités de la miséricorde...concrètement, c'est quoi ? ?

- Une aventure sur toute l'année jubilaire et au-delà.
- Des groupes de 6 à 8 personnes, qui se retrouvent chez l'une d'entre elles.
- 7 réunions à raison d'une réunion par mois (un jour et un horaire qui conviennent à tous).
- Un animateur fixe par fraternité ou un animateur tournant à chaque rencontre.
- Pour découvrir et s'ouvrir à la miséricorde de Dieu.
- Pour se fortifier concrètement avec le parcours proposé par le diocèse et des partages fraternels, dans **un climat de respect, d'écoute bienveillante, d'ouverture et de confidentialité.**
- Pour grandir ensemble dans la foi, en transmettant cet « amour en actes » autour de soi.

Pour rejoindre une fraternité....

Vous trouverez sur des panneaux au fond des églises (St Thibaut, Chapelle St Louis, Ste Anne, Ste Amélie) et sur le site internet du groupement paroissial (<http://marly-catholique78.fr/> Fraternités de la miséricorde) une liste de personnes qui proposent d'accueillir une fraternité chez eux.

- Identifiez un hôte qui habite près de chez vous, qui accueillera la fraternité un jour de la semaine et à un créneau horaire qui vous convient.
- Que vous souhaitiez rejoindre ou accueillir une fraternité, prenez contact avec Catherine Pozzi
(Tel : 06 82 15 11 69 ou par mail famillepozzi@yahoo.fr).